

Séance plénière du 9 février 2011

**LES ADAPTATIONS
DE LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE RÉGIONALE**

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} commissions ;

Vu l'avis du bureau ;

Monsieur Eric JAVOY, rapporteur entendu ;

DELIBERE

Les outils informatiques conduisent à une révolution sociétale puissante qui révèle bien des potentiels. A l'image des enjeux et des nouvelles organisations qu'ils initient, la Région pourrait y trouver un véritable levier de croissance et de cohérence.

La communication présentée par le président du Conseil régional expose certains de ces enjeux et les problématiques qui y sont liées.

Le CESER souhaite en préalable rappeler quelques conséquences de ces technologies pour l'avenir de la région :

- Rapidité des échanges et des communications ;
- Désenclavement des zones rurales ;
- Accès à l'information ou aux services en tout temps et en tout lieu ;
- Réduction des besoins de déplacement (enjeux sur l'accidentologie, consommation d'énergie et pollution, besoin d'infrastructures de transports physiques viaires et ferroviaire ...) ;
- Attractivité du territoire pour les entreprises comme pour les familles.

Ces points ont été soulevés dans le rapport du CESER d'octobre 2010 « quelles contributions les TIC pourraient-elles apporter à l'optimisation des déplacements en développant l'attractivité des territoires dans une logique de développement durable ? » où la nécessité d'une infrastructure cohérente et complète était préalable à toute

question d'usage. La responsabilité des opérateurs déjà révélée dans ce rapport reste d'actualité.

Cependant malgré les avantages exprimés sur ces technologies, non nouvelles mais toujours plus innovantes, il faut se préoccuper des risques sur les personnes et sur la fragilité du système.

Risque sur les personnes en terme de surabondance d'information, de problème de sélection, d'exigence de rapidité immédiate et donc de stress.

Risque de fragilité d'une société où tout passe par le réseau, liée à une énergie unique et dont le coût environnemental est à prendre en considération.

La mise en place de la SCORAN permettra de coordonner les initiatives disparates existantes actuellement et devrait limiter voire réduire les fractures déjà observées entre les territoires mais aussi entre les habitants. A ce propos le CESER, qui souhaite de longues dates l'adhésion des départements au GIP RECIA pour rendre cohérent les différentes politiques menées isolément, regrette que seul le département du Cher soit adhérent à ce jour.

Le CESER souhaite également continuer d'être représenté au sein de ce GIP RECIA dans sa nouvelle configuration.

Le réseau

Le CESER s'étonne d'apprendre la faible superficie des zones 1 dite « très denses » donc « rentables » par les opérateurs, limitées à Tours – La Riche et Orléans, c'est-à-dire sans les agglomérations de ces deux villes et sans les autres agglomérations de la région. Il est en effet reconnu que les activités, voire certains services publics (dont hospitaliers), ne sont pas localisées au sein même de ces grandes villes mais plutôt dispersées dans leurs banlieues.

Au delà, cette pratique pose le problème de l'accentuation de la désertification des zones rurales.

En effet, actuellement le coût de la réalisation du réseau en très haut débit est estimé à 2,2 Md€ sur une période estimée de 10 à 20 ans. Cette estimation tient compte uniquement des besoins actuels, sans intégrations des développements urbains et ruraux prévisibles. Dans ce contexte on peut craindre que la région ne puisse jamais atteindre le niveau attendu, en particulier pour les zones rurales qui par ailleurs en auraient le plus besoin.

La mise en place d'un fonds d'investissement pour l'économie numérique à l'image de celui mis en place pour l'économie verte pourrait favoriser ce développement.

La « bonne pratique » d'inciter les collectivités mais aussi les aménageurs privés à faire systématiquement poser des fourreaux en vue du passage de la fibre optique lors des travaux d'infrastructure ou de voirie semble une chose essentielle. Cette incitation doit pouvoir s'inscrire dans les documents d'urbanismes locaux, en cohérence avec les agendas 21 existants ou en cours d'élaboration. Il faut indiquer ici que dans certains pays scandinaves la pose d'une fibre devient courante pour chaque local ou appartement !

Concernant également les orientations prioritaires définies par la SCORAN, le CESER regrette qu'en matière de santé les maisons pluridisciplinaires dont certaines sont initiées par la Région ne soient pas inscrites dans le projet de raccordement au très haut débit. De même, alors que la communication rappelle que l'accès au très haut débit est le 3^{ème} critère d'implantation des entreprises, le CESER, considérant que des priorisations devront intervenir, souhaite que l'« opticalisation » des zones d'activité économique (ZAE) soit effectuée sur de réels critères stratégiques et en concertation avec les acteurs économiques.

La desserte en réseau très haut débit comme la desserte en téléphonie 3G et maintenant 4G des zones rurales est un facteur de développement ... à inscrire au futur schéma d'aménagement et de développement durable du territoire.

Ces équipements sont des éléments essentiels pour ralentir la désertification des zones rurales et assurer le maintien d'une activité et d'une vie dans ces territoires.

Le CESER regrette la présence persistante de zones blanches sur le territoire régional.

Les usages

Si les enquêtes menées par le GIP RECIA révèlent un bon niveau d'intégration des TIC dans les administrations ou collectivités et les grandes entreprises, il en ressort des marges de progression pour les TPE et les habitants. On peut constater que la fracture entre les populations desservies n'est pas limitée au matériel mais atteint également les usages.

Le CESER observe que beaucoup d'organismes (notamment publics) demandent, voire rendent obligatoire les formalités en ligne sans pour autant assurer les moyens d'y parvenir. C'est pourquoi le CESER apprécie particulièrement l'évolution de la démarche EPN vers celle du dispositif WebO'Centre qui, en labellisant les structures existantes et/ou en suscitant la création de nouveaux espaces, permettra de mieux couvrir le territoire pour répondre à des besoins de formation de la population toujours en évolution.

Le CESER (s'appuyant sur l'exposé de Sandra Enlart, universitaire et chercheuse helvétique lors du forum thématique du SRADDT sur la formation du 23 novembre dernier), soulève également la question de l'impact de l'usage des TIC dans la pédagogie (apprendre à apprendre) notamment pour les plus jeunes qui, certes sont familiarisés à l'emploi des TIC mais ne possèdent pas certains savoirs de base (raisonner, argumenter, écouter, comprendre, construire, déconstruire, convaincre, etc.). L'enjeu est en effet de « *vivre avec la surcharge informationnelle et trouver des solutions dans des univers complexes* » (propos de S Enlart). Bien qu'elle soit déjà présente dans les préoccupations des différents groupes de travail du CPRDF, cette problématique devrait être mieux prise en considération dans les objectifs et actions de ce Contrat régional.

Par ailleurs, la desserte des territoires même les plus éloignés permettra aux populations de limiter leurs besoins de transports (voir supra en préalable), avec des possibilités accrues pour développer le télétravail de plus en plus demandé certains jours de la semaine par les salariés.

Enfin concernant les usages, la Région et le CESER devront d'avantage utiliser les relais départementaux pour développer les réunions en visioconférences en interne.

--- o - O - o ---

La mise en place d'un réseau électronique de communication et les possibilités d'accès de tous les habitants à ce réseau sont par excellence des sujets qui devront être pris en compte dans le cadre de l'Agenda 21 mais aussi et surtout du SRADDT. Cependant il conviendra, au-delà de la réalisation (certes indispensable) de ces documents de planification, de prendre à « bras le corps » la problématique des choix et échéances d'investissements, des modes de financement. Ce sont des questions cruciales pour

répondre aux besoins de développement territorial, de développement des entreprises et de l'emploi, de qualité de vie des habitants comme de survie des territoires ruraux.

Lexique :

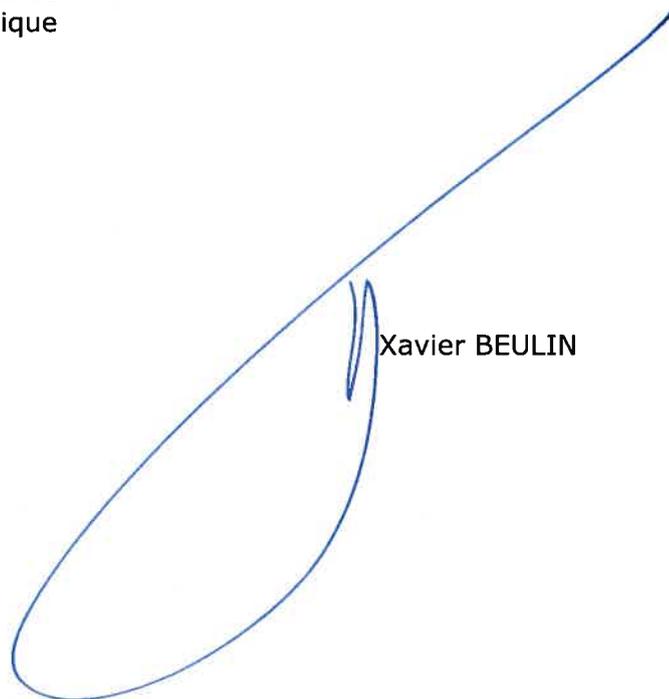
ARCEP	Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes
ENT	Environnement Numérique de Travail
EPN	Espaces Publics Numériques
FANT	Fonds d'Aménagement Numérique du Territoire
FNSM	Fonds National pour la Société Numérique
GIP RECIA	Groupe d'Intérêt Public - REgion Centre InterActive
NRA	Nœuds de Raccordement d'Abonnés
SCORAN	Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique
SDAN	Schéma Directeur territorial d'Aménagement Numérique (Départemental)
SDI	Schéma Directeur des Infrastructures
SIG	Système d'Information Géographique

Vote :

Pour : 84

Contre : 0

Abstention : 1



Xavier BEULIN